



Règlement particulier du 8^{ème} Tournoi de Chassieu 8/9 et 10 Mai 2015

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD, sous la surveillance du Juge-Arbitre, Jean-Charles ABHISSIRA.

Article 1 : Joueurs concernés

- * Tous les joueurs vétérans, séniors, juniors, cadets et minimes, licenciés à la FFBaD, sont autorisés à participer à ce tournoi, en conséquence, les benjamins et poussins ne le sont pas. Les joueurs de pays limitrophes pourront également s'inscrire, à condition d'attester la preuve de leur licence dans leur fédération, et sous validation de l'organisation.

**Les séries de classement ouvertes sont :
B, C+ (C1/C2) et C- (C3/C4), D+ (D1,D2,D3) et D- (D4/NC)**

- * En fonction du nombre de participants dans certaines séries, l'organisateur se réserve le droit de fusionner, diviser, regrouper ou de supprimer des séries.

Article 2 : Tableaux proposés et mode de compétition

- * Les tableaux proposés sont : simples, double hommes, double dames et double mixte. La phase qualificative se fera en poules de 3 ou plus avec 1 ou 2 sortants, en fonction du nombre d'inscrits, puis phase éliminatoire.
- * Les modalités exactes de la compétition seront affichées le jour même. Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre principal, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 3 : Nombre de participants, critères en cas de surnombre

- * **Le nombre de participants est limité aux 200 premières inscriptions, sachant que chaque tableau aura un nombre limité d'inscrits.**
- * En cas de surnombre, ce sera l'ordre d'arrivée des inscriptions, **avec règlement**, qui sera retenu.

Article 4 : Nombre de disciplines, panachage des séries

- * **Les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux, dans 2 séries différentes**
- * **L'inscription dans un tableau sera autorisée si le classement est maximum inférieur de 2 classements à celui du tableau. Exemple : une inscription en SH B est possible pour un joueur C2 mais impossible pour un joueur C3. Le joueur C2 peut toutefois s'inscrire en SHB ou SHC+. Pour les doubles et mixtes, il faut que la moyenne de la paire soit maximum inférieure de 2 classements à celui du tableau. Exemple : une inscription en DH B est possible si la paire a une moyenne équivalente à une paire C2.**

Article 5 : Date limite d'inscription

- * **La date limite d'inscription** est prévue au **19 avril 2015**, cachet de la poste faisant foi.
- * **Le tirage des tableaux** s'effectuera le **24 avril 2015** à l'aide du CPPP de la FFBA D à cette date. Seuls les joueurs en règles à cette date avec leur licence sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux. (licence, surclassement, suspension)

Article 6 : Droits d'engagement

- * Le montant sera de **12€** pour 1 tableau, **16€** pour 2 tableaux et **20€** pour 3 tableaux.

Article 7 : Mode d'inscription et de règlement

- * Des pré-inscriptions pourront se faire par mail, suivies du règlement par envoi postal :
soph.faller@gmail.com

ou en totalité par envoi postal :

Sophie FALLER
10 rue Colbert
69740 GENAS

- * **Attention, pour les paires désirant s'inscrire avec des joueurs de clubs différents les inscriptions devront se faire par les deux clubs concernés. Sans validation de l'inscription par les deux clubs, la paire concernée ne sera pas retenue.**
- * L'inscription au choix reste possible. Vous serez informés si une paire a pu être formée suite à votre inscription.
- * **Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.**

Article 8 : Les volants

- * Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la FFBA D sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase :
 - Volants plumes : **RSL Grade 3**

Article 9 : Arbitrage

- * Tous les matchs seront en auto arbitrage. Si certains arbitres, stagiaires, ou top Gones souhaitent arbitrer des matchs, qu'ils se fassent connaître auprès de l'organisateur, des juges arbitres présents sur le tournoi, de la table de marque. En fonction du nombre de volontaires, nous pourrions éventuellement proposer un arbitre sur les finales.

Article 10 : Les matchs

- * L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation du programme. L'horaire est donné à titre indicatif.
- * **Attention** : selon l'avancement de la compétition, un match pourra être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

Article 11 : Temps de repos

- * Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés.

Article 12 : Le temps dit « d'échauffement » sur le terrain

- * Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.
- * Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : 2 raquettes, boissons, serviettes, volants, etc....
- * Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour avant 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et avant 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

Article 13 : Règle en cas de volants touchant les structures

- * Tout volant touchant une infrastructure du gymnase ou un panier mural sera compté faute, au service comme en jeu, le volant touchant un élément mobile du plafond sera remis en jeu au service 3 fois, en cours de jeu le volant sera déclaré let.
- * Le coaching entre les points ne sera pas possible.

Articles 14 : Cas de défaillance du partenaire inscrit.

- * En cas de défaillance de votre partenaire, l'organisateur dans la mesure des disponibilités vous en attribuera un nouveau avec votre accord.

Article 15 : Tenues et publicités

- * Tout joueur et joueuse aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel.
- * La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.

Article 16 : Absence temporaire d'un joueur

- * Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. En cas d'absence, le joueur absent à l'appel de son match pourra être annoncé « forfait ».

Article 17 : Juges Arbitres

- * Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.
- * Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
- * Le juge arbitre est **Jean-Charles ABIHSSIRA**, ses décisions sont sans appel.

Article 18 : Dopage

- * L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au J.A.

Article 19 : Forfait

- * Tout forfait ou abandon après le tirage au sort du **24 Avril 2015** et pendant la compétition devra être justifié dans un délai de 5 jours à réception par l'envoi d'un justificatif précisant NOM et Prénom du joueur ainsi que son numéro de licence, Nom et date de la compétition, à adresser à la ligue Rhône Alpes sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition, voir plus si récidive : **Ligue Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien.**

Ou par mail : liguebad.ra@gmail.com

- * Les droits d'inscriptions, passé le délai de la date limite d'inscription, ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Article 20 :

- * La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Chassieu, le 21/01/2015

Jean-Charles ABIHSSIRA: Juge Arbitre

